

# BAIE DE BOURGNEUF. Zéro pesticides à l'horizon 2019

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) organisait son assemblée générale le 12 janvier dernier à Bouin.

Invités par le président Noël Faucher, une soixantaine de participants (présidents de communes, maires, conseillers régionaux, agriculteurs) venus des 41 communes membres de l'association se sont réunis pour faire le bilan de l'année écoulée et évoquer les perspectives pour l'année 2016. Cette association d'élus, créée en 1990, regroupe 17 communes de Loire-Atlantique et 24 de Vendée, représentant 150 000 habitants et une superficie de 1380 km<sup>2</sup>. Sa mission principale est la préservation du patrimoine naturel du marais breton et de la Baie de Bourgneuf et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

## L'eau et les milieux aquatiques, la biodiversité et les espèces invasives

Le Sage (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) mène actuellement une étude pour identifier les sources de pollution bactériologique des eaux de la baie. Une autre étude menée par le Sage démontre une tendance à la baisse concernant la présence de pesticides et phosphores dans les eaux

superficielles. Mais la réduction de l'utilisation des pesticides constitue un enjeu majeur pour l'association. La mise en place de nouvelles mesures agro-environnementales (MAE) pour accompagner les agriculteurs, les formations auprès des agents des collectivités locales pour des méthodes alternatives au désherbage des lieux publics sont des axes de travail que l'ADBVB continuera de poursuivre en 2016. L'objectif étant que les collectivités atteignent le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts au 1er janvier 2017.

Une exposition pour sensibiliser le grand public est en cours de réalisation, les particuliers étant concernés par la loi Labbé sur l'interdiction de l'emploi des produits phytosanitaires qui s'appliquera à partir de 2019. Noël Faucher le rappelle : « C'est une démarche environnementale dans laquelle le territoire est engagé depuis longtemps. Si on veut améliorer la qualité de nos cours d'eau et des eaux littorales, il faut être sensible à ces questions-là, les collectivités doivent donner l'exemple. Les agriculteurs sont déjà engagés, mais il faut aussi que chaque citoyen se sente concerné »

De son côté, Natura 2000 s'engage à préserver non seulement la biodiversité du marais salé, mais également celle des plages, de l'estran et de la baie, par des actions de communication auprès du grand public et des scolaires. Et également



Robert Guérineau, Marie-France Léculée, Noël Faucher et Jean-Yves Gagneux

d'inventorier et d'informer les collectivités sur la prolifération d'espèces invasives (jussie, baccharis, ragondins).

## 35 % de subventions de la Région

Fin septembre 2015, un 3ème contrat 2015-2017, signé avec le conseil régional des Pays de la Loire va permettre à l'association la réalisation de 1,4M€ de travaux, subventionnés à hauteur de 35 % par la Région. Le budget prévisionnel 2016 est porté à 420 000€, un budget en baisse dû à une demande moins importante de prestations extérieures. Les cotisations calculées en fonction du nombre d'habitants 2016 (0,77€/h pour le littoral, 0,38€ pour le rétro-littoral et 0,08€ pour les communes limitrophes), restent inchangées.

## Une « méditerranéisation » du climat ?

Une étude de l'Agence de

l'eau Bretagne-Pays de Loire sur l'impact du changement climatique a permis de faire le constat suivant : La région connaîtra une hausse des températures pouvant atteindre la température de Montpellier à l'horizon 2070 si rien n'est fait pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Les conséquences seront importantes pour les agriculteurs qui devront changer leurs pratiques culturales, mais aussi pour les collectivités du littoral, qui devront s'adapter à une hausse de la population saisonnière, entraînant une augmentation de la demande en eau et du volume d'eau à traiter.

Des conséquences également sur les milieux aquatiques : prolifération des espèces invasives favorisée par les conditions climatiques, diminution des volumes d'eau douce en milieu marin, provoquant un risque pour l'équilibre écologique des estuaires.